



Séance du conseil municipal Mercredi 10 mai 2023

Procès-Verbal

Etaient présents :

Pierre Yves BRIAND, Michel DAMY, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Philippe OURTAAU, Éric LIAUD, Gladys MACOIN, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Didier GAUTHIER, Amandine PERDRIAUD, Patrick BERTRAND, Jérôme FAZILLEAU, Patrick OURTAAU, Michel DERAND, Laëtitia GANTNER FEITO, Jean-Christophe MARCU, Luisa SOARES

Étaient excusés :

Dominique PETIT, ayant donné pouvoir à Christel GOMBAUD
Renée MARCHAND, ayant donné pouvoir à Pierre Yves BRIAND
Agnès HERIARD DUBREUIL, ayant donné pouvoir à Pierre NAU
Alain ROULLAND, ayant donné pouvoir à Philippe OURTAAU
Dorothee HALLER, ayant donné pouvoir à Gladys MACOIN
Nathalie SABOURAUD, ayant donné pouvoir à Laurence CLAISSE
Maria MAUMONT, ayant donné pouvoir à Michel DAMY
Jean-Claude FAYEMENDIE, ayant donné pouvoir à Laëtitia GANTNER FEITO

Était absente :

Angélique ROUMEAU

Secrétaire de séance :

Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 5 avril 2023
2. Relevé des décisions prises par M. le Maire
3. Avis du conseil sur la démarche de déclassement d'une voie de liaison du réseau routier national (bretelle de la RN 141, sens Saintes vers Angoulême et la RD 731 Commune de Châteaubernard).
4. Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente, mission « Assistance sur logiciel de gestion des marchés publics »
5. Avis du conseil sur renonciation à l'acquisition de parcelles « sans maître » pour réalisation du rond-point du fief fleuri
6. Création d'un poste de responsable culturel-communication
7. Monétisation compte épargne temps
8. Acquisition d'une partie de la parcelle AV 109 (fond de parcelle) – Mesdames Fanny Céline JOUBERT, Elodie JOUBERT
9. Acquisition d'une partie de la parcelle AV 108 (fond de parcelle) – Messieurs Didier JOUBERT, Patrice JOUBERT
10. Autorisation à M le Maire de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre des mobilités douces – Mise en place du projet savoir rouler à vélo au sein des établissements scolaires de Châteaubernard
11. Autorisation à M. le maire de signer un protocole d'accord conventionnel pour une indemnisation de la société de restauration Restauval sur le fondement de la théorie de l'imprévision
12. Présentation projet 2ème tranche réfection de la rue de la Commanderie / parking des Pierrières
13. Questions diverses

A 20h30, préalablement à l'ouverture du conseil municipal, M. le MAIRE invite M. Michaël LAVILLE, Président de Calitom et M. François FILIPPI, directeur général des services de Calitom à présenter le projet de création d'une unité de valorisation énergétique sur l'ancien site de la Société Nationale des Poudres et Explosifs d'Angoulême.

Présentation sur le site de la ville : ville-chateaubernard/vie-municipale/conseils-municipaux/deliberations-2023/conseil municipal du mercredi 10 mai 2023

M. Michaël LAVILLE fait remarquer que Châteaubernard est une commune sur laquelle Calitom est fortement implanté. Il rappelle que sont présents d'une part la plus grande déchèterie du territoire de Calitom en termes de fréquentation et d'autre part, Calitorama, le seul centre de recyclage en Charente. Il trouve que Châteaubernard est une commune très ressemblante à Champniers dont il est le maire.

M. Michaël LAVILLE rappelle que les Charentais sont, au niveau de la région Nouvelle Aquitaine, les plus performants en matière de tri de déchets. Il déclare que l'idée n'est pas de faire des économies mais de mieux trier.

M. Michaël LAVILLE explique que la concertation a pour but d'avoir un maximum de questions et de retours afin d'alimenter les commissions. Il précise qu'il s'agit d'une concertation préalable et que le projet durera de quatre à cinq ans.

M. Le MAIRE déclare que le système actuel d'enfouissement des déchets est arrivé au bout de sa capacité et qu'il y a également une obligation légale.

M. Michaël LAVILLE acquiesce et ajoute que Calitom doit trouver un système durable qui soit réglementaire et qui permette de réduire les coûts. Il fait remarquer que l'Europe, la France et la région Nouvelle Aquitaine souhaitent que l'on sorte du système d'enfouissement des déchets.

M. François FILIPPI précise que l'équipement envisagé tient compte des objectifs de réduction des déchets. Il indique que la réglementation prévoit qu'en 2025, l'objectif est de réduire de 50% les déchets enfouis par rapport à 2010 et que la taxe générale sur les activités polluantes va augmenter de 37€/T en 2021 à 65€/T en 2025. Cela entraînera la disparition des décharges mais il restera toujours des déchets ménagers résiduels.

M. François FILIPPI explique que les trois scénarii suivants ont été comparés :

- Production de CSR (combustible solide de récupération) et export vers des chaufferies CSR extérieures au département ;
- Production de CSR et création d'une chaufferie CSR en Charente ;
- Création d'une unité de valorisation énergétique en Charente.

Ce dernier scénario a été retenu.

Il ajoute que les territoires concernés sont ceux de Calitom, de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge (Charente Maritime) et du SMICVAL du Libournais (Gironde).

M. Michaël LAVILLE explique qu'il s'agit d'un plan régional et qu'il y a une obligation de mutualiser. Il rappelle que le point d'entrée n'est pas les tonnages actuels mais les tonnages futurs et par conséquent, il est important de ne pas surdimensionner le projet. Il rappelle que l'axe n°1 reste la prévention.

M. Michaël LAVILLE déclare que pour déterminer la capacité de l'outil, ils se sont basés sur les dix dernières années. Il fait remarquer qu'il y a eu une diminution d'un quart des ordures ménagères mais qu'il y a toujours des déchets biodégradables. Au 1^{er} janvier 2024, il rappelle l'obligation de devoir séparer les déchets ménagers et les déchets biodégradables. L'objectif étant qu'en 40 ans, le sac noir soit divisé par deux.

M. François FILIPPI fait remarquer que le tout venant sera divisé par deux mais la collecte sélective subira, de fait, une hausse de 20%.

M. Michaël LAVILLE explique que les objectifs de prévention sont très forts afin de ne pas surdimensionner le projet.

M. François FILIPPI indique que l'unité de valorisation des déchets va produire beaucoup d'énergie et il était donc important de réfléchir au lieu de son implantation.

M. Michaël LAVILLE précise que la chaleur produite équivaldrait à la consommation en gaz de 27 000 foyers.

M. François FILIPPI explique qu'il a donc été recherché le lieu où se trouvaient les plus grands consommateurs de chaleur. Il indique que deux secteurs ont été retenus :

- le secteur Angoulême/St Michel où se trouvent les entreprises Rousselot et Thiollet ainsi que l'hôpital
- le secteur Roumazières/Loubert où se situent les groupes Terreal et Monier.

Après étude, le terrain choisi est l'ancien site de la SNPE à Angoulême.

M. Michaël LAVILLE fait savoir que ce site a été partiellement dépollué et qu'il s'agit d'un site référencé comme site à reconquérir. Il indique qu'une partie du site est vouée à l'industrie et une autre à l'habitat (plus fortement dépolluée). Il ajoute qu'il s'agit d'une friche et que c'est donc l'opportunité de reconquérir une friche, sujet qui doit parler aux élus. Il précise qu'il n'a pas la prétention de convaincre tout le monde mais qu'il doit dire la vérité. Il se demande où trouver un site en Charente s'il n'est pas possible de reconquérir cette friche.

M. Michaël LAVILLE rappelle que ce projet devrait débuter en 2029.

M. Le MAIRE se questionne sur les contributions apportées, il demande si les collectivités et les particuliers soutiennent la création de l'UVE.

M. Michaël LAVILLE indique qu'il y a aussi des remarques négatives. Il ajoute que pour l'instant, personne n'est contre la technique choisie car d'une manière générale, elle est jugée la « moins pire ».

M. Le MAIRE fait remarquer que l'incinérateur situé à La Couronne a fermé.

M. Michaël LAVILLE estime que l'incinérateur de La Couronne a peut-être fermé un peu trop tôt mais de toute façon, il n'aurait pas été possible de faire évoluer cet équipement vers une UVE. En effet, il aurait fallu détruire l'incinérateur. De plus, il est éloigné par rapport aux consommateurs de chaleur.

M. François FILIPPI ajoute que cet incinérateur était trop petit et trop éloigné.

M. Le MAIRE demande si cela est ressorti dans les contributions.

M. Michaël LAVILLE répond que les critiques portent surtout sur le dimensionnement de l'UVE et le choix du site.

M. François FILIPPI ajoute que les contributions viennent d'opérateurs de déchets, de Charente Nature, mais souvent il s'agit de contributions provenant de mairies ou d'agglomérations sous forme de motions de soutien au projet.

M. Michaël LAVILLE déclare qu'il y a deux oppositions. Tout d'abord, une opposition constituée des personnes qui habitent à proximité du site et la deuxième opposition est une opposition nationale avec des militants radicaux qui prônent le zéro déchet. Il rappelle que Calitom a fait de la prévention une de ses priorités.

M. Pierre NAU demande ce qui sort des cheminées, excepté la vapeur.

M. François FILIPPI explique qu'un tube chaudière tapisse le four et qu'en bout de cheminée, ce sont des gaz de combustion tels que la vapeur d'eau, le CO₂, l'oxyde d'azote, l'oxyde de soufre, des acides... Il indique que tous ces polluants, constituant les fumées, sont normés avec une réglementation très stricte. Il ajoute que cette émission est très inférieure aux gaz d'échappement des véhicules circulant sur la nationale 10.

M. François FILIPPI indique qu'il est difficile d'en parler en tant que porteur de projet mais assure qu'il y aura des études.

M. Pierre NAU soulève le fait qu'il y aura donc des polluants.

M. François FILIPPI explique que les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères) seront stockés dans des silos étanches et seront évacués vers des lieux de stockage de déchets dangereux. Il ajoute qu'en comparaison aux 120 000 tonnes de déchets enfouis, il y aura 8000 à 9000 tonnes de déchets dangereux stockés dans des conditions réglementées.

M. François FILIPPI fait remarquer qu'une des contributions qui revient souvent est une hausse de l'émission de CO2. Il le reconnaît mais fait savoir que c'est très peu en comparaison au CO2 produit lorsque l'on se chauffe, on se nourrit ou on se déplace.

M. Pierre NAU demande s'il est possible de capter ce CO2.

M. François FILIPPI indique qu'aujourd'hui cela coûte cher mais il est envisageable que d'ici six ans, lorsque le projet sera à son terme, cela soit possible.

M. Michaël LAVILLE précise que contrairement à ce qu'il a pu lire, il n'y aura pas des milliers de poids lourds sur les routes mais environ 25 par jour. Il ajoute qu'il est peut-être préférable de se battre contre les poids lourds espagnols ou polonais plutôt que d'entraver l'économie locale.

M. Pierre NAU fait remarquer que des camions se rendent actuellement sur le site de Sainte Sévère.

M. Jean-Christophe MARCU demande le devenir du site de Sainte Sévère.

M. François FILIPPI explique qu'en 2029, l'unité de valorisation énergétique ne sera pas dimensionnée pour absorber tous les déchets et par conséquent, on aura toujours besoin d'une partie du site d'enfouissement.

M. Michaël LAVILLE ajoute que le site est autorisé jusqu'en 2042 et il pourrait servir au traitement d'autres déchets tels que les déchets d'activité économique.

Mme Gladys MACOIN demande comment cela se passera si toute la vapeur ne peut être utilisée par les entreprises.

M. François FILIPPI explique qu'un turbo alternateur est présent et il sera capable de prendre la totalité de la vapeur de l'usine.

M. Patrick BERTRAND demande si Calitom a pensé à la méthanisation.

M. François FILIPPI explique que cela n'est pas très intéressant car nous avons peu de biodéchets. Le méthaniseur est intéressant lorsqu'il est implanté sur un projet agricole.

M. Michel DAMY demande si le contribuable supportera le coût.

M. Michaël LAVILLE avance le montant de 110 millions d'euros, amortissements compris. Il ajoute qu'il n'y aura aucune aide de l'Europe et que l'UVE sera donc payée avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. Michaël LAVILLE explique que lorsque les élus ont pris la décision du TMB (tri mécano-biologique) à La Couronne, le contexte réglementaire était différent et le but était de retirer les biodéchets des sacs noirs. Dans le même temps, le syndicat a fourni des composteurs et cela a entraîné une baisse des biodéchets dans les sacs. Il était préférable de fermer le TMB car cette fermeture permettait un gain de 500 000 euros par an.

M. Philippe OURTAAU demande si les sacs transparents remettent en question les conteneurs collectifs.

M. François FILIPPI explique que les sacs transparents ont été expérimentés dans le Rouillacais, à Chasseneuil et dans des communes plus rurales. Les sacs transparents déposés devant les habitations peuvent être refusés par les rippers s'ils constatent un mauvais tri. Concernant les bacs de regroupement, il n'y a pas de refus possible. Pourtant il a été constaté une baisse des ordures ménagères de 40% en un mois que ce soit en points d'apports volontaires ou devant les maisons.

M. Michaël LAVILLE indique qu'une collecte optimisée coûte cher mais les économies sont faites au moment du traitement. Il ajoute qu'il faut regarder le coût global : collecte + traitement.

M. Philippe OURTAAU demande si les déchets verts vont être refusés dans les déchèteries.

M. François FILIPPI explique que lors de groupes de travail, il a été évoqué cette possibilité afin de réduire les déchets. Il a été mis en avant que les pelouses, feuilles mortes et branchages broyés pouvaient être mis au compost. Toutefois, comme il leur a été fait la remarque, certains types de déchets verts tels que les tuyas ne peuvent pas être mis dans les composteurs. Ainsi, les tontes et feuilles pourraient éventuellement être refusées et il y aurait également la possibilité de mettre en place des primes à l'arrachage. M. François FILIPPI indique que, pour

l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour d'interdire l'apport des déchets verts dans les déchèteries.

A 22h15, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.
M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

M. Le MAIRE propose que les membres du conseil municipal se prononcent sur le projet de l'unité de valorisation énergétique à Angoulême. Aucun élu ne s'y oppose.

1- **Validation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 5 avril 2023**

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	24	

2- **Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire**

Néant

3- **Avis sur la démarche de déclassement d'une voie de liaison du réseau routier national (bretelle de la RN 141, sens Saintes vers Angoulême et la RD 731 commune de Châteaubernard)**

M. Le MAIRE explique que la règle est que la bretelle en sortie de la nationale soit de la compétence de l'Etat jusqu'au premier carrefour. Toutefois, M. Le MAIRE fait remarquer qu'au premier carrefour, la rue de la Pierre Levée qui croise la bretelle est à sens unique et ne permet pas de rejoindre l'avenue de Barbezieux.

M. Le MAIRE estime que l'Etat arrivera certainement à ses fins mais pourquoi céder si facilement.

M. Eric LIAUD ajoute que la bretelle a pour but de rejoindre Barbezieux ou Salles d'Angles et qu'il n'est pas possible de le faire au premier carrefour. Par conséquent, il estime que la bretelle doit rester de la compétence nationale jusqu'à l'avenue de Barbezieux. Mme Gladys MACOIN précise qu'il n'y a aucun risque à donner un avis défavorable, il n'y aura pas de pénalités.

M. Le MAIRE acquiesce et ajoute que vu le temps mis par l'Etat pour réagir sur un petit dossier, il serait déplacé de mettre des pénalités.

M. Le MAIRE propose de voter pour un avis défavorable au déclassement de la voie de liaison.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	26

**4- Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente, mission
« Assistance sur logiciel de gestion des marchés publics »**

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour **26**

**5- Avis du conseil sur la renonciation à exercer son droit d'acquisition de
biens sans maître pour la réalisation du rond-point du Fief Fleuri**

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour **26**

6- Création d'un poste de responsable culture et communication

M. Le MAIRE précise que comme précédemment évoqué, il a été convenu de recruter un agent qui aura la responsabilité du pôle culturel (médiathèque et Castel) et du service communication. Il indique que cette personne doit prendre son poste mi-juin.

M. Didier GAUTHIER demande si cette personne habite à proximité.

M. Le MAIRE répond qu'il vient du Tarn.

M. Didier GAUTHIER déclare que ce n'est donc pas M. Gérald DAHAN.

M. Le MAIRE répond qu'il a postulé mais ce n'est pas lui.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention **1** *M. Jean-Claude FAYEMENDIE*

Pour **25**

7- Monétisation du compte épargne temps

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour **26**

8- Acquisition d'une partie de la parcelle AV 109 (fond de parcelle) – Mesdames Fanny Céline JOUBERT, Elodie JOUBERT

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 26

9- Acquisition d'une partie de la parcelle AV 108 (fond de parcelle) – Messieurs Didier JOUBERT, Patrice JOUBERT

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 26

10- Autorisation à M. Le MAIRE de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre des mobilités douces – Mise en place du projet Savoir rouler à vélo au sein des établissements scolaires à Châteaubernard

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 26

11- Autorisation à M. Le MAIRE de signer un protocole d'accord conventionnel pour une indemnisation de la société de restauration Restauval sur le fondement de la théorie de l'imprévision

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre

Abstention

Pour 26

12- Présentation du projet de la 2^{ème} tranche réfection de la rue de la Commanderie / parking des Pierrières

M. Le MAIRE précise que les travaux devraient commencer cet été et se poursuivre après la rentrée de septembre. Il ajoute que le dossier de consultation des entreprises est parti.

13- Soutien au projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	1	Jean-Christophe MARCU
Abstention	3	Patrick BERTRAND, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Pour	22	

14- Questions diverses

NÉANT

Information de M. Philippe OURTAAU :

L'an dernier, le quartier de l'Echassier a été victime du moustique tigre et c'est la raison pour laquelle de la prévention va être faite dans ce secteur. Ainsi, un flyer sera distribué aux habitants de ce quartier.

M. Philippe OURTAAU demande aux élus de bien vouloir lui communiquer s'ils sont informés de la présence du moustique tigre dans d'autres secteurs. Ainsi, le flyer pourra également y être distribué.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h40

Le Maire,
Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,
Pierre NAU